

Qu'est-ce qu'un procès d'assises ?

Question / réponse publié le 05/08/2024, vu 461 fois, Auteur : <u>Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en</u> Droit

Qu'est-ce qu'un procès d'assises ?

- Les procès d'assises concernent les crimes.
- Ils se tiennent soit devant un jury populaire (cour d'assises), soit devant des magistrats professionnels (cour criminelle départementale).
- Le prévenu est assisté d'un avocat.
- À l'issue du procès, un verdict est rendu après délibération.

SOURCE ET DE PLUS:

https://www.vie-publique.fr/fiches/268597-quest-ce-quun-proces-dassises-une-cour-criminelle-departementale